

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 Mars 2016

Membres présents : Mr Philippe PETIT, Mr Vincent CROUZIER, Mr Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Marielle SAVROT, Mr Jacques LOURY, Mme Marie-José TROUSSEL, Mme Julie VERNOCHET, Mr Michel D'ELIA, Mr Didier SIMONNET, Mr Ludovic GRAINCOURT.

Membres excusés : Mme Séverine BIONDI

Membres absents : Mme Valérie RENOT, Mr Jean-Marie GARDIEN, Mme Émilie COLAS

La séance démarre à 20 heures 30.

M. Vincent CROUZIER est nommé secrétaire de séance.

1) Compte Administratif 2015

Monsieur J-E ROLLIN présente le compte administratif 2015 :

Investissement :

Dépenses 100 308,28 €

Recettes 103 602,46 €

Fonctionnement :

Dépenses 311 684,77 €

Recettes 426 054,24 € €

Le résultat global de l'exercice 2015 fait apparaître un excédent de 117 663,65 €.

Le résultat de clôture 2015 est donc de 417 848,27 € en prenant en compte les reports de 2014.

Il est à noter en investissement un Reste à Réaliser de 18 899,20 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le compte administratif 2015.

2) Compte de gestion 2015

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion dressé par l'administrateur des finances locales fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le compte de gestion 2015.

3) Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose la répartition suivante en accord avec le trésorier des finances publiques :

- Fonctionnement Report à Nouveau (002) : 398 949,07 €
- Investissement Besoin de financement (1068) : 17 123,08 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité valide cette affectation du résultat 2015 pour l'exercice 2016.

4) Vote des taux 2016

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de reconduire ceux de 2015 pour 2016.

Taxe d'habitation :	14,12
Taxe Foncière (bâti) :	12,31
Taxe Foncière non bâti :	51,15
CFE :	14,32

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de maintenir ces taux d'imposition.

5) Subventions 2016

Les associations désirant des subventions devaient faire parvenir leurs demandes avant le Conseil Municipal de vote du budget. Pour les associations sportives et culturelles extérieures au village en ayant fait la demande, la règle est de 15 € par licencié mineur.

La répartition est la suivante :

Associations	Montant (€)
ADAPEI Côte d'Or	50
ADMR	50
Amicale de Collonges	300
Association des amis de la BDP	80
Association Genlis Basket Ball	120
Coopérative Scolaire Collège Genlis	100
CSIT Handball Genlis	210
Easy Danse	195
Ecole Maternelle Collonges	200
Ecole Primaire Collonges	600
Etoile Judo Genlis	165
Foyer Rural Collonges	300
La prévention Routière	180
Le souvenir Français	50
Les Restaurants du Cœur	400
Rive de l'Arnison	500
Secours Populaire	400
Total Associations	3900
CCAS Collonges	3000

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer ces subventions et vote cette répartition.

6) Budget Primitif 2016

Le budget primitif est présenté au Conseil Municipal. Pour sa construction, les produits des dotations ont été considérés stables car les arrêtés sont encore non parvenus en mairie

Les investissements ont été budgétisés au minimum car le Conseil est en attente concernant projet de réaménagement des étages mairie / écoles.

Les seuls investissements budgétisés concernent :

- Les travaux de voirie de l'Hermitage
- Les études concernant le projet de réaménagement Mairie / Ecoles
- La poursuite de numérisation de l'état civil
- La mise aux normes de l'école maternelle
- Du matériel pour les cantonniers
- Le renouvellement d'extincteurs
- Des reliures
- Le remplacement du vidéoprojecteur du tableau numérique de l'école

Les inscriptions budgétaires inscrites s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- En dépenses 748 703,07 €
- En recettes 748 703,07 €

En section d'investissement :

- En dépenses 87 199,20 €
- En recettes 87 199,20 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité vote le Budget Primitif 2016. Le budget est voté par chapitres.

7) Redevance Occupation du Domaine Public (RODP)

France Telecom nous verse une redevance par rapport à son réseau installé sur notre territoire. Le montant est de 40 €/km pour le réseau aérien, 30 €/km pour le réseau souterrain et 20 €/m² pour la cabine téléphonique.

La redevance s'élève donc à 389,76 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire de Collonges les Premières à percevoir cette recette.

8) Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} catégorie

Nous avons engagé en Mai 2014 un agent technique en contrat aidé (CAE) à 35 heures hebdomadaires. Ce contrat arrive à son terme le 14 Mai prochain.

Il convient donc soit de mettre un terme à cette collaboration soit de créer un poste d'agent technique 2^{ème} classe stagiaire pour l'agent concerné.

Cet agent satisfait à sa mission. Il est actuellement employé 20h/semaine pour notre commune et détaché 15h/semaine à Beire le Fort. La commune de Beire le Fort est également satisfaite de son travail et souhaite le conserver en contrat normal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- Créer un poste d'agent technique 2^{ème} classe stagiaire à 35 heures par semaine. Une mutualisation sera faite avec la commune de Beire le Fort pour mise à disposition 15 heures par semaine.
- Supprimer l'ancien poste d'agent technique de l'ex cantonnier si celui-ci existe encore.

9) Rétrocession du lotissement des Jardins du petit saussis

Les travaux du lotissement touchent à leur fin. Une visite des travaux a été faite par le Maire et 2 conseillers avec VILLEO, la SAUR et les entreprises intervenant sur le chantier.

Une future visite sera effectuée par la commission travaux avec la présence du SIPIT et du SICECO pour finaliser la réception des travaux. Ensuite, la rétrocession des réseaux et voiries pourra être faite.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer l'acte de rétrocession pour formaliser le transfert de propriété dans la mesure où les conditions suivantes sont réunies :

- Le procès-verbal de recette est validé par la commune, le SIPIT et le SICECO
- Remise des plans, clés, études, résultats de tests et documents annexes
- Rétrocession à la commune des parcelles 218, 219 et 220

Il est à noter qu'une réserve sera posée pour les trottoirs des parcelles locatives.
2 entrées qui ont été déplacées devraient être revêtues en bicouche.

10) Rétrocession du futur lotissement du clos du petit saussis

Le dossier est pour l'instant déposé sous forme d'association syndicale. Une association de propriétaires sera créée. Le lotisseur nous demande une convention de rétrocession.

Une rétrocession sera envisageable à la fin du projet par la commune si la commune et le syndicat de propriétaires sont associés à la phase travaux.

Cette rétrocession est donc non envisagée pour l'instant.

11) Création de l'AFIAFAF

Par rapport au futur remembrement, il convient de créer une nouvelle association foncière pour les communes de Beire le Fort, Collonges les Premières et Premières. Cette association sera une Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFIAFAF). Celle-ci sera chargée de la réalisation, de l'entretien, et de la réalisation des travaux et ouvrages décidés par la commission intercommunale d'Aménagement Foncier.

Le bureau comprendra un total de 12 propriétaires pour les 3 communes dont la moitié désignés par les Conseils Municipaux.

Le conseil municipal de Collonges doit donc désigner 2 propriétaires. Des contacts ont été pris avec des propriétaires de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur Jacky DUGIED et Madame Nicole MOREAU comme représentants à l'AFIAFAF.

12) Divers

✓ Parcelle D801A :

Après discussion, Madame Nicole MOREAU ne souhaite pas mettre à disposition la parcelle D801A située à l'entrée du village à gauche. Elle souhaite la céder à la commune pour la somme de 500 euros et que la commune s'acquitte des différents frais liés.

✓ Rétrocession anciens lotissements :

La signature de la rétrocession définitive des lotissements du Clos et de la Croix d'Argent est repoussée à une date future à l'étude notariale de Genlis.

✓ Travaux l'Hermitage :

La demande de subvention pour les travaux de voirie à l'Hermitage est toujours en attente de réponse du Conseil Départemental.

✓ Projet aménagement Bibliothèque / Salle Multimédias :

Concernant le projet d'aménagement d'une bibliothèque et salle multimédias dans le complexe mairie – écoles, la préparation des dossiers de subventions est en cours. Cela est fastidieux en raison de la complexité du projet (bibliothèque, salle multimédias, accessibilité, archives communales, rafraichissement mairie, salle du Conseil et salle de classe). L'estimation du coût du projet complet s'élève à 392 Keuros. Nous devrions être subventionnés par l'état au titre de la DETR et du nouveau fond de soutien à l'investissement public local, par la DRAC, par le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Mais tous ces dispositifs ne financent pas les mêmes aménagements. Une rencontre avec la DRAC est prévue pour clarifier les travaux éligibles. Ensuite, une ultime réunion devrait être programmée avec la préfecture avant le 10 avril prochain. Le plan de financement de la partie travaux (hors aménagement intérieur) devrait être finalisé mi-avril. On s'oriente vers un auto-financement par la commune de 50 à 100 Keuros de travaux selon la fin des discussions et du montage financier.

✓ Le repas du CCAS aura lieu le 24 Avril à la salle des fêtes

✓ Suite à une demande de la Commission des Maisons Fleuries, des balconnières avec leur support et des fleurs seront acquises par la commune et posées vers la mairie et le monument aux mort.

✓ Un projet de festival musical organisé par une association les 16/17 juillet est en discussion. Une réunion avec les riverains va être programmée en Avril.

✓ Plusieurs réunions ont eu lieu pour mettre en place des ruches dans le village.